

L'essentiel

Chères Capelloises, chers Capellois,

La première moitié de l'année est déjà derrière nous, riche en événements, en projets et en moments de partage. Avec cette première édition de L'Essentiel, j'ai souhaité vous en proposer un aperçu, en complément de notre rétrospective annuelle.

Vous y retrouverez les temps forts qui ont marqué ce premier semestre, les rendez-vous qui nous attendent dans les prochains mois, ainsi que des informations pratiques et des rappels utiles à notre quotidien.

À travers cette publication, nous souhaitons partager l'essentiel de la vie de notre commune de manière simple, claire et accessible à tous.

Je vous souhaite une agréable lecture, un bel été et espère vous retrouver nombreux lors des manifestations qui animeront notre commune dans les mois à venir.

Jean-Michel DÉGREMONT

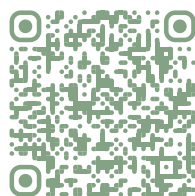
Maire de La Capelle-lès-Boulogne



VOUS PARTEZ EN VACANCES ?

Bonnes pratiques

- ☒ Prévenir des voisins de confiance
- ☒ Ranger ses poubelles
- ☒ Faire relever le courrier
- ☒ Fermer les volets et accès sensibles
- ☒ S'inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances (surveillance du domicile par les services de police ou de gendarmerie)



Bien vivre ensemble

Quelques rappels d'usage pour maintenir un cadre de vie agréable et sécurisé dans notre commune.



Les propriétaires et promeneurs de chien sont tenus de ramasser les déjections sur la voie publique.



Les déchets et mégots sont jetés dans des poubelles. Les dépôts sauvages sont interdits.



Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.



La vitesse maximale dans la commune est de 50km/h. Plusieurs zones sensibles sont limitées à 30 km/h. Afin d'assurer la sécurité de tous, merci de respecter les limitations et de maintenir une conduite responsable, en particulier aux abords du centre et des écoles.



Les stationnements gênants sont sources d'accidents et de dangers, merci de vous garer aux endroits prévus à cet effet.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage doivent être effectués de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h en semaine et de 9 h à 12 h ou de 14 h à 19 h le samedi. Dimanches et jours fériés : INTERDIT

Rétrospective du 1^{er} semestre



Voeux du Maire



Nuits de la lecture



Tournoi de belote



Revue cabaret proposée par le CCAS



Accueil de loisirs février



Hauts-de-France propres



Elections du Maire et de ses adjoints



L'enfance de l'Art - Ecole des Poètes



Fête du printemps - Ecole Saint Joseph



Chasse à l'oeuf



Grande braderie



Parcours du coeur



Parcours du coeur - Ecole des Poètes



Loto Quine



Accueil de loisirs avril



Mai du Livre



Cérémonie de l'arbre



Jazz Meeting



Atelier Pollinisateurs



Défilé Faire Revivre l'Histoire



Fête des voisins



Concert Opal Sinfonietta



Spectacle de danse



Fête de la Musique



Un enfant, un arbre



Concert Le Madrigal



Commémoration du 18 juin

Vous retrouverez tous les événements dans la rétrospective annuelle de janvier !

Mobilisation citoyenne : le distributeur automatique de billets sera maintenu

Près de 900 personnes ont signé notre pétition contre la fermeture de l'agence du Crédit Agricole. Par ailleurs, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion s'opposant à cette décision. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des habitants pour leur mobilisation et leur engagement.



Notre démarche a également reçu le soutien de nombreux élus des communes voisines, de la Communauté d'Agglomération, du Département et de la Région, témoignant de l'importance de préserver les services de proximité sur notre territoire.

Face à cette mobilisation, la Direction du Crédit Agricole a sollicité un second rendez-vous avec Monsieur le Maire et son Premier Adjoint, le 17 juin dernier. À cette occasion, la banque a confirmé la fermeture de l'agence au 31 juillet 2026, mais a annoncé le maintien du distributeur automatique de billets, ainsi que la prise en charge de l'ensemble des frais liés à son fonctionnement.

Si la fermeture de l'agence demeure une décision regrettable, le maintien du distributeur automatique de billets représente un résultat concret et positif obtenu grâce à la mobilisation de tous.

Afin de garantir la pérennité de ce service essentiel, il sera toutefois nécessaire que le distributeur enregistre un niveau d'utilisation suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons, dans la mesure du possible, à effectuer régulièrement vos retraits d'espèces au distributeur de notre commune.

A vos agendas

JUILLET

- Vendredi 10 juillet : Concert Nocturnes d'Opale à l'église Saint-Jean-Baptiste
- Dimanche 12 juillet : Concours de pétanque organisé par l'association ABC
- Lundi 13 juillet : Bal du 14 Juillet au Centre socio-culturel
- Mardi 14 juillet : Cérémonie du 14 Juillet au Monument aux morts

AOÛT

- Dimanche 16 août : Parcours VTT et pédestre organisés par l'ASPTT au départ du camping
- Dimanche 30 août : Brocante Place des Anciens Combattants organisée par le Comité des fêtes
- Dimanche 30 août : Concours de pétanque organisé par l'association ABC

SEPT.

- Mercredi 9 septembre : Commémoration – Stèle Jean Legrand et Marcel Caudeville
- Jeudi 24 septembre : Visite Street Art à Boulogne proposée par le CCAS

OCT.

- Dimanche 4 octobre : Loto-quine organisé par le Comité des fêtes – Centre socio-culturel
- Jeudi 8 octobre : Repas des aînés organisé par le CCAS
- Dimanche 25 octobre : Belote organisée par le Comité des fêtes - Salle Marcel Caudeville

NOV.

- Dimanche 1^{er} novembre : Commémoration – Monument aux morts
- Mercredi 11 novembre : Commémoration – Monument aux morts
- Vendredi 20 et samedi 21 novembre : Journées de solidarité portées par le CCAS et spectacle patoisant
- Date à confirmer : Salon de l'artisanat

DÉC.

- Samedi 5 et Dimanche 6 : Marché de Noël organisé par le Comité des fêtes au Centre socio-culturel
- Samedi 12 décembre : Concert Gospel et Noël des enfants Capellois
- Lundi 14 décembre : Remise des colis de Noël des aînés au Centre socio-culturel

Dates et événements provisoires - susceptibles d'être modifiés

VOS SERVICES DE PROXIMITÉ

France Services : faciliter vos démarches administratives du quotidien. (CAF, Assurance retraite, Assurance Maladie, Finances publiques...)

Agence postale communale : courriers, colis et services bancaires

Cartes d'identité et Passeports

Accueil de loisirs et ludothèque du mercredi pour les enfants

Relais Petite Enfance mutualisé pour les familles et les professionnels de la petite enfance

CCAS : lutte contre l'exclusion, aide ponctuelle en cas de difficultés, accompagnement des personnes fragiles

L'accueil de votre Mairie pour toute demande.
Horaires : du lundi au samedi matin (9h à 12h ou 12h30) et les lundis et jeudis après-midi (14h à 16h)
Tél : **03 21 10 26 00**
Mail : **mairielacapellelesboulogne@orange.fr**



Publication : Commune de La Capelle-lès-Boulogne
Directeur de publication : Jean-Michel DEGREMONT,
Maire de La Capelle-lès-Boulogne

Rédaction et crédits photos : Mairie de La Capelle-lès-Boulogne

Impression : Univers Graphic, 13 Rue de l'Hippodrome, Saint-Martin-Boulogne

Tirage : 800 exemplaires

Date de publication : juillet 2026

Contact : communication@communelacapellelesboulogne.fr

Toute l'info de votre commune

Des outils de communication diversifiés et mis à jour régulièrement pour ne rien manquer de l'actualité.



Vous êtes Capellois, commerçant, membre d'une association ?

Vous souhaitez communiquer ?

Envoyez vos demandes à
communication@communelacapellelesboulogne.fr